

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS:

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50 PAR AN.
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00
UNION POSTALE - - FRS 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LES ASSURANCES DANS LE QUARTIER CONGESTIONNE

Les vues des assureurs et des assurés

La décision prise par quelques-unes des plus importantes compagnies d'assurance contre l'incendie de ne pas accepter de risques nouveaux et même de ne pas renouveler de polices arrivées à maturité dans le quartier dit "Congestionné" de Montréal, a jeté un froid bien facile à comprendre chez les commerçants du dit quartier.

Pour que les compagnies d'assurance mettent pour ainsi dire en quarantaine tout un quartier, le quartier qui paie à ces compagnies le plus fort montant de primes d'assurance et les taux de primes les plus élevés, il devait y avoir des causes, nous le supposons du moins et, pour les connaître, nous nous sommes adressés aux compagnies elles-mêmes.

Voici, en résumé, ce qui aurait motivé l'attitude nouvelle des compagnies:

Depuis un certain nombre d'années, les compagnies d'assurance contre l'incendie n'ont pas fait d'affaires profitables à Montréal, malgré les augmentations des taux de prime qui ont pris naissance à la suite de la conflagration du Board of Trade.

À différentes reprises, les compagnies d'assurance ont déclaré que les mesures de protection contre l'incendie étaient loin d'être suffisantes, comme on avait pu le constater en plusieurs occasions. Les assureurs formant partie du "Board of Underwriters" se sont donc, pendant plusieurs années, assuré les services d'un expert d'une compétence reconnue, M. Howe. Cet expert a fait des rapports très complets sur les améliorations absolument nécessaires pour éviter, au moins, qu'il est humainement possible de le faire, les conflagrations toujours à craindre avec les moyens dont la ville dispose actuellement pour combattre les incendies avec quelque efficacité.

Ces rapports ont été soumis aux autori-

tés compétentes, mais il n'en est rien résulté.

Ce que demandent les assureurs, c'est qu'on améliore la capacité de production des stations de pompes de manière à obtenir un plus grand volume d'eau et des conduites d'eau de haute pression dans le district congestionné.

Les ruptures de pompes qui ont eu lieu à deux reprises différentes cette année ont amené les choses à une phase critique. Les assureurs ont alors fait appel au concours du Board of Trade, de la Chambre de Commerce et des Banquiers et, à une assemblée des représentants de ces corps, un comité de citoyens, comprenant des banquiers, des membres du Board of Trade, etc. et présidé par M. E. B. Greenshields, s'est formé et recueilli des souscriptions dont le montant est destiné à couvrir les dépenses d'un expert qui devra faire rapport sur les conditions actuellement existantes au point de vue de la sécurité contre les incendies.

Au moment où nous écrivons, les souscriptions recueillies s'élèvent à \$5,000 et on fait remarquer qu'il n'y a aucun Canadien-Français parmi les souscripteurs. Mais, comme nous le fait remarquer le gérant d'une des plus grandes compagnies d'assurance, jusqu'à présent les anglo-canadiens n'ont pas obtenu dans cette question le succès désirable parce qu'ils ont négligé de s'assurer l'appui des franco-canadiens qui, eux, ont le contrôle de la ville.

Maintenant, les assureurs attendent les événements, c'est-à-dire le rapport de l'expert et la suite qui lui sera donnée.

Les assureurs interrogés sur la position prise par la Chambre de Commerce du District de Montréal la comprennent ainsi: Les membres représentant cette Chambre ne veulent pas s'associer au mouvement organisé pour assurer l'exécution des améliorations nécessaires, à moins que les assureurs ne s'engagent à réduire leurs taux dès que les améliorations réclamées auront été faites. A

cela, les assureurs répondent qu'ils ne prendront aucun engagement avant de s'être rendu compte de l'exécution des travaux.

Il paraîtrait qu'en 1905, une somme de \$14,000 aurait été votée pour faire un raccordement avec la conduite de 24 pouces située à la station de l'Est du C. P. R. et que le raccordement est encore à faire. —

À la dernière session de la Législature de Québec, la Cité de Montréal a été autorisée à faire un emprunt spécial de deux millions "pour acquérir des propriétés et faire certains travaux nécessaires à l'augmentation de la force hydraulique actuelle de l'aqueduc, et pour agrandir et améliorer l'aqueduc qui existe actuellement, et généralement pour satisfaire dans le présent et dans l'avenir, aux exigences de l'hygiène et de la protection contre le feu."

Qu'attend donc la Cité pour exécuter les travaux nécessaires à une meilleure protection contre le feu puisqu'elle est autorisée à faire ces travaux et à se procurer par voie d'emprunt les fonds indispensables?

Les travaux d'amélioration jugés nécessaires par les assureurs sont estimés à \$1,000,000 environ et l'emprunt nécessaire coûterait aux citoyens pendant 40 ans une somme annuelle de \$50,000 à \$60,000 pour le paiement de l'intérêt et de l'amortissement de la dette.

En attendant qu'on exécute ces travaux on pourrait installer à la station principale de pompes, dans le quartier St-Gabriel, la pompe électrique qu'on a dû retirer de la station de la rue McTavish par suite du bruit qu'elle faisait.

Les citoyens de Montréal paient annuellement en primes annuelles d'assurance contre l'incendie une somme de \$2,000,000 environ; si la Cité de Montréal était au nombre des Cités "Standard", la dépense en primes pourrait être réduite considérablement.

Que Montréal n'ait pas une protection suffisante ni même égale à celle d'autres